

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2025**

Conseillers élus : 14  
En exercice : 14  
Présents : 6  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents non excusés : 5

Date de convocation : 25 novembre 2025

**Étaient présents :** Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés :** Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; M. Damien FANCELLO.

**Étaient absents non excusés :** Mme Charlotte ALBERT ; M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Patricia MELY ; M. Dominique WEYANT.

**Secrétaire de séance :** Mme Enza BAROTTE.

Conformément à la convocation du 17 novembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU, le lundi 24 novembre 2025 à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances. Madame La Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mercredi 03 décembre 2025 à 16h30 dans le lieu habituel de ses séances. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Madame La Maire ouvre la séance.

---

**DÉLIB : 7.5-036/2025 : PARTICIPATION SAINT NICOLAS TÉLÉTHON**

Madame La Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du téléthon 2025, le Président de l'association « Bougeons tous ! » à Semécourt, nous propose de renouveler l'opération d'acheter des Saint-Nicolas en chocolat.

Ils sont fabriqués par la chocolaterie Fabrice Dumay à Marly qui nous propose trois tailles, il a été retenu la taille intermédiaire, à savoir :

- T2 (environ 17 cm) à 8,00 €

Madame La Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser à commander 86 chocolats en T2 (environ 17 cm) pour un montant de 688,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame La Maire à commander 86 chocolats en T2 (environ 17 cm) pour un montant de 688,00 €.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 04 décembre 2025  
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20251203-2025DEL036-DE  
Reçu le 08/12/2025

